



Le rapport

Session d'information sur les avancées et les résultats du FLEGT

Mardi 17 mars, 9h-12h30

Points clés

- Des avancées significatives ont été réalisées dans le cadre du Plan d'action FLEGT de l'UE sur les Accords de partenariat volontaire (APV), le soutien aux pays producteurs, les politiques de marchés publics, les initiatives du secteur privé et le Règlement de l'UE sur le bois.
- Par rapport à d'autres aspects du Plan d'action, les avancées sont plus lentes pour le bois de la guerre, le financement et l'investissement.
- Des recherches menées par Chatham House montrent un ralentissement du rythme des réformes de la gouvernance forestière.
- Le rapport indépendant de référence sur le suivi du marché présente les changements opérés dans le commerce mondial depuis le début du Plan d'action

Résumé

Cette session a présenté les avancées réalisées pour chacun des sept piliers du Plan d'action FLEGT de l'UE.

Les Accords de partenariat volontaire (APV)

Bernard Crabbé a affirmé que les 15 pays mettant en œuvre ou négociant actuellement un APV détiennent:

- 25% du bois tropical mondial
- 75% du commerce de bois tropical
- 80% des importations de bois tropical de l'UE.

Pour M. Crabbé, il est remarquable que les APV aient dépassé leur objectif initial de 2003, qui était de couvrir tous les marchés d'exportation et, dans certains cas, les marchés intérieurs. La participation, la transparence et les réformes législatives sont



devenues la norme. La surveillance réalisée par la société civile, les réformes de la gouvernance et la clarté législative sont d'autres résultats marquants.

«Réaliser un objectif ambitieux prend du temps et demande un engagement constant» affirme M. Crabbé.

M. Crabbé a également souligné les problèmes qui doivent être reconnus en tant que première étape pour améliorer la mise en œuvre des APV.

Le soutien aux pays producteurs

Bob Simpson a souligné que le FLEGT n'est pas un programme d'aide. En effet, le Plan d'action précise qu'un soutien externe est nécessaire pour les APV et d'autres aspects du FLEGT. M. Simpson a décrit les différentes façons dont les ressources financières et techniques sont mobilisées pour compléter celles des pays partenaires producteurs de bois, notamment par :

- les programmes nationaux, régionaux, thématiques et de l'UE,
- les États membres,
- la Facilité FLEGT de l'UE,
- le Programme UE-FAO FLEGT,
- d'autres organismes multilatéraux comme l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (ENPI) de la Banque mondiale.

M. Simpson a expliqué comment, collectivement, ces mécanismes soutiennent diverses mesures des acteurs du gouvernement, d'ONG et du secteur privé. L'accompagnement et les réseaux d'accompagnement dans un pays se développent naturellement, et peuvent au moment opportun s'associer pour aborder la gouvernance forestière de façon globale.

Les politiques de marchés publics

Duncan Brack a décrit le développement des politiques européennes de marchés publics dans le cadre du Plan d'action: 19 États membres de l'UE disposent maintenant de telles politiques. Il semblerait qu'elles aient un effet positif et augmentent la part de marché du bois vérifié légal et durable. Certaines de ces politiques reconnaissent les autorisations FLEGT comme une preuve de légalité, ou de légalité et de durabilité.

Pour M. Brack, la progression du Programme européen de politique de marchés publics verts et l'engagement croissant des entreprises privées pour éliminer la déforestation de leurs chaînes de l'offre sont susceptibles de renforcer l'adoption de politiques de marchés publics pour le bois durable.



Les initiatives du secteur privé

Nils Petersen a décrit l'important soutien dont bénéficient le Règlement de l'UE sur le bois et les APV parmi les membres de la Fédération européenne du commerce de bois. Les mesures prises par les membres de la fédération incluent, du côté des importateurs:

- la mise en place de partenariats dans le Plan d'action pour le commerce de bois;
- l'adoption de codes volontaires de conduite et de systèmes de certification;
- la mise en place de systèmes de diligence raisonnable pour s'assurer de la conformité avec le Règlement de l'UE sur le bois;
- le suivi des impacts du Règlement de l'UE sur le bois;
- l'adhésion à la Coalition européenne du bois tropical durable.

Du côté des exportateurs, les membres de la fédération ont:

- analysé les lacunes en matière de légalité dans plusieurs chaînes de l'offre importantes;
- imposé les exigences du Règlement de l'UE sur le bois aux fournisseurs;
- accompagné les initiatives de renforcement des capacités, comme celles pour les petites et moyennes entreprises en Afrique.

Financement et investissement

Mark Gregory a expliqué que, par rapport à d'autres aspects du Plan d'action, les dispositions relatives au financement et à l'investissement sont en retrait. Selon lui, les institutions financières européennes prennent les questions environnementales et sociales plus sérieusement. Cependant, le FLEGT n'est qu'un moteur de réforme parmi d'autres, et la mise en œuvre de la diligence raisonnable est souvent mauvaise.

Pour M. Gregory, l'UE est à l'origine d'initiatives comme la Directive sur la transparence et la responsabilité, et la Directive sur l'information non financière. Cependant, les efforts pour lutter contre le blanchiment d'argent ont connu un succès mitigé, et les organismes de crédit à l'export ont eu des résultats limités. Cependant, ces faux départs ne sont pas des échecs pour M. Gregory, mais des expériences d'apprentissage utiles, qui peuvent aider les banques et les investisseurs à comprendre comment réduire leur participation dans la destruction des forêts. «Abandonner n'est pas la solution».

Le Règlement de l'UE sur le bois

Thorsten Hinrichs a fait état des avancées et des retards dans la mise en œuvre du Règlement de l'UE sur le bois. De plus en plus d'opérateurs connaissent désormais ce



règlement. Les autorités compétentes coopèrent entre elles de façon satisfaisante. Une interprétation commune et des outils de contrôle innovants pour le bois et les produits-bois voient le jour. Cependant, il est problématique que certains États membres manquent de personnel dans les organismes compétents.

La Commission européenne encourage une mise en œuvre uniforme. Les rapports que les États membres enverront en avril 2015 présenteront les différences entre pays pour ce qui a trait aux quotas de contrôle, aux sanctions, etc. Enfin, M. Hinrichs insiste sur l'importance d'élargir la gamme de produits.

Le bois de la guerre

Pour Rune Henriksen, les progrès du Plan d'action concernant le bois de la guerre sont limités, mais la Commission européenne et certains États membres ont néanmoins réalisé quelques actions, parmi lesquelles:

- le soutien à la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies afin de bannir les importations de bois du Libéria;
- des activités liées aux droits relatifs aux forêts des communautés locales et autochtones – le bois de la guerre n'est pas directement en jeu, et il s'agit plutôt des conflits liés aux droits relatifs aux ressources;
- la DG Relations extérieures / le Conseil européen travaillent sur les ressources naturelles et les conflits en RDC, au Libéria et au Myanmar.

M. Henriksen a décrit de quelle manière la coopération multilatérale peut lutter contre le bois de la guerre, et s'est appuyé sur les exemples de Project Leaf et du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Il a souligné à quel point les réseaux transnationaux criminels étaient professionnels, connectés et prêts à tout. De simples accords, intentions ou systèmes de certification ne les arrêteront pas. Lorsque les produits-bois arrivent en Europe, la plupart du temps sous la forme de papier et de pulpe, il est déjà trop tard. M. Henriksen recommande donc une approche exhaustive pour l'application des lois, et une collaboration étroite entre les organismes nationaux.

Les réformes de la gouvernance

Alison Hoare a souligné les progrès réalisés par plusieurs pays en termes de réforme de la gouvernance forestière et d'efforts pour lutter contre l'exploitation illégale du bois. Pour Mme Hoare, les principaux facteurs entravant l'efficacité des réformes sont:

- la corruption généralisée,
- une attention insuffisante accordée au secteur forestier de petite taille,
- l'impact sur les forêts des secteurs modifiant l'utilisation des terres.



Selon Mme Hoare, il convient d'accorder plus d'attention à ces facteurs si le FLEGT veut réduire significativement l'exploitation illégale dans un avenir proche. «Il faut nous accrocher au FLEGT» a déclaré Mme Hoare, «car la situation serait bien pire sans.»

Le projet de suivi indépendant des marchés (IMM)

Rupert Oliver a résumé le travail entrepris pour mettre en œuvre la méthodologie de suivi indépendant des marchés, et l'organisation pour un suivi régulier des marchés, et a présenté les résultats attendus pour 2015. Un projet de l'Institut européen de la forêt (projet IMM-EFI) vise à élaborer une base de données en ligne rassemblant les flux mondiaux de commerce, permettant d'avoir des statistiques de grande qualité et suivre le marché de façon régulière.

Pour M. Oliver, le rapport de référence du projet de suivi indépendant des marchés (IMM) montre:

- la position des pays APV dans le commerce international de bois, et leur part de marché en UE;
- les facteurs qui ont induit des changements dans le commerce entre les pays APV et l'UE au cours des dix dernières années.

Le rapport montre le rôle charnière des pays APV en Europe et plus largement dans le commerce international, et présente les opportunités commerciales de l'engagement dans un processus APV.

Conclusions

- Les 15 pays mettant en œuvre ou négociant actuellement un APV représentent une grande partie du commerce mondial de bois tropical.
- Il existe plusieurs sources complémentaires de soutien financier et technique pour les acteurs du gouvernement, de la société civile et du secteur privé dans les pays producteurs de bois.
- 19 États membres de l'Union européenne sont maintenant dotés d'une politique de marchés publics relative au bois.
- Les membres de la Fédération européenne du commerce de bois soutiennent largement le FLEGT. À cet égard, des mesures ont été prises du côté des importateurs et des exportateurs.
- Les banques et les investisseurs commencent à comprendre le rôle qu'ils doivent jouer dans le FLEGT.
- Les parties prenantes sont de plus en plus nombreuses à connaître le Règlement de l'UE sur le bois, et la Commission européenne travaille étroitement avec les États membres pour parvenir à des niveaux uniformes et élevés de mise en œuvre.



- Peu de progrès ont été faits sur le bois de la guerre dans le cadre du Plan d'action FLEGT de l'UE. À cet égard, une approche exhaustive sur l'application de la législation et une collaboration étroite entre les organismes nationaux sont recommandées.
- Depuis 2000, des progrès significatifs ont été réalisés en matière de gouvernance et de réduction de l'exploitation illégale du bois, mais le rythme s'est ralenti. Pour contrer cette tendance, la priorité doit être donnée à la lutte contre la corruption, à la réponse aux besoins des petits opérateurs, et à la lutte contre les impacts des secteurs modifiant l'utilisation des terres.
- Le rapport de référence du projet de suivi indépendant des marchés (IMM) montre le rôle charnière des pays APV en Europe et plus largement dans le commerce international, et présente les opportunités commerciales qu'entraîne l'engagement dans un processus APV.